

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/14/2021021512/justel>

Dossier numéro : 2021-07-14/02

Titre

14 JUILLET 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon portant approbation des modifications apportées au règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 20-07-2021 page : 71758

Entrée en vigueur : 14-07-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Les modifications apportées au règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, tel qu'elles sont reprises en annexe, sont approuvées.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur dès son adoption par le Gouvernement wallon.

[Art. 3](#). Le Ministre qui a le Logement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.